

Exemple d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières

Construction d'un terrain de basket 3x3

Aménagements extérieurs,
clôture, terrassement et revêtement de sol

Lot unique

CCTP élaboré par Monsieur Roger COUTO dans le cadre
de la Construction d'un terrain de basket 3x3
(Chargé d'affaire Mairie de Poitiers)
roger.couto@mairie-poitiers.fr

Aire de jeux du Moulin de Chasseigne
Bd Chasseigne 86 000 Poitiers



SOMMAIRE

I/ DESCRIPTIF ET PRESENTATION DU PROJET

- 1 Définition
- 2 Procédure
- 3 DOE
- 4 Vérifications, études, mises au point, connaissances du dossier
- 5 Documents d'études échantillons, prototypes contrôles
- 6 Décomposition des travaux
- 7 Qualité des sols et pentes
- 8 Modalités d'intervention
- 9 Hygiène et Sécurité

II/ COORDINATION ET LIAISON ENTRE ENTREPRISE

III/ PLANS ET DOCUMENTS

IV/ CONSTRUCTION DU TERRAIN

- 1 Détail des prestations du terrain de basket et abords
- 2 Terrassement et bordures
- 3 Revêtement de sol, géotextile, fondation et béton poreux
- 4 Clôture
- 5 Plantations et engazonnement
- 6 Cadre réglementaire

V/ NETTOYAGE DU CHANTIER

VI/ GARANTIES

VII/ RECEPTION

I/ DESCRIPTIF ET PRESENTATION DU PROJET :

1. Définition :

Le présent document a pour objet de décrire les travaux nécessaires à l'exécution du projet suivant :

Travaux d'aménagement, sur la surface du tennis existant, d'un terrain de basket 3x3 en béton drainant, d'un terrain en grave compactée multi usages (boules, pose d'une petite tribune, etc.),

Les mesures indiquées sur le CCTP et sur les plans, sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées par l'entreprise.

2. Procédure :

Marché à procédure adaptée

3. DOE :

Documents attendus en fin de chantier

- DOE/plans de récolement
- Liste des matériels matériaux utilisés/fiches techniques
- Fiche technique du béton drainant/ref couleurs
- Garanties

4. Vérifications, études, mises au point, connaissances du dossier

- L'entrepreneur ne pourra en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions dans les plans ou dans le présent C.C.T.P. le dispensent d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement des travaux.
- Avant le démarrage du chantier et en cours des travaux, l'entrepreneur doit demander au Maître d'œuvre la remise de tous les documents écrits ou figurés utiles pour compléter le projet. Il est tenu de vérifier de l'exactitude des côtes et indications des plans qui lui sont remis dans le présent dossier.
- Il doit signaler au Maître d'œuvre, erreurs ou omissions qu'il pourrait relever.
- Le défaut de réserves écrites et formulées avant l'exécution des ouvrages, équivaut pour l'entrepreneur, à l'acceptation pleine et entière des dispositions et indications des documents du présent dossier.
- L'entrepreneur doit établir, à sa charge, tous les plans d'exécution et notes de calculs, et se mettre en rapport avec le Maître d'œuvre pour fixer tous les points de détail du projet d'exécution.
- Il établit et soumet à l'approbation du Maître d'œuvre et/ou du bureau de contrôle, toutes les études, notes de calculs nécessaires à la bonne marche des travaux.
- Toutes modifications éventuellement prescrites par le Maître d'œuvre ne diminuent en rien la responsabilité de l'entrepreneur si celui-ci n'a pas présenté, en temps voulu, des objections écrites et motivées.

- L'entrepreneur doit demander, en temps utile, toutes les précisions qui lui feraient défaut, pour la commande de tous matériaux, objets et appareils de provenance spéciale mentionnés au C.C.T.P. Dans le cas où la demande n'aurait pas été faite en temps utile par l'entrepreneur, le Maître d'œuvre pourra imposer tous les autres matériaux, objets ou appareils.
- Au cas où le remplacement de matériaux ou de réfection d'ouvrages serait reconnu nécessaire, l'entrepreneur supporte les dépenses qu'entraînent ces réfections. L'entrepreneur est tenu d'entreprendre les réparations ou remplacement de matériaux, jugés nécessaires par le Maître d'œuvre (délai notifié par le Maître d'œuvre).
- Avant d'exécuter ses propres ouvrages, il devra vérifier que les ouvrages des autres corps d'état qui sont en relation avec les siens sont réalisés correctement et conformément aux plans.
- L'entrepreneur ne saurait invoquer le manque d'instructions ou de renseignements, pour justifier les retards apportés à l'achèvement des travaux.

5. Documents d'études échantillons, prototypes, contrôles :

- L'entrepreneur remettra pour acceptation par le Maître d'œuvre, les échantillons et documentations de tous les matériels et produits qu'il propose d'utiliser.
 - Sur demande du Maître d'œuvre, il exécutera sur le site tous les éléments prototypes nécessaires aux travaux.
- Il devra y apporter toutes les modifications et mises au point jugées nécessaires.
- L'entrepreneur doit à tout moment rester à la disposition du Maître d'œuvre pour lui permettre d'effectuer tous les contrôles que celui-ci jugera nécessaires, que ces contrôles aient lieu sur le chantier ou en atelier.
- Lorsque certains ouvrages sont destinés à être cachés dans les ouvrages définitifs, il devra le signaler à temps pour que les contrôles puissent être effectués, en présence du maître d'œuvre.

6. Décomposition des travaux :

Exemple : sur l'emplacement de l'actuel tennis:

- Mise en place de clôture de protection du chantier, au moyen de barrières de type « HERAS ».
- Dépose de la surface goudronnée actuelle et dépose de la clôture restante.
- Façon de deux dés pour recevoir les panneaux de basket.
- Remise à niveau du fond de forme, préparation des niveaux, compactage, cylindrage.
- Reprise du caniveau d'évacuation EP, pose de bordures.
- Réalisation d'une semelle filante le long de la haie, avec muret servant de bordure et support de clôture.
- Façon d'un sol en béton drainant sur la surface du terrain de basket 17x24.
- Sur le restant de la surface, réalisation d'un terrain en grave compactée, multi usages.

- Pose de clôture le long de la haie.
- Réalisation des tracés de jeux selon plan et cotés.
- Plantation de 12 unités d'arbres ou arbustes, remise en état et engazonnement.
- Pose de deux bancs sur socle béton.
- Pose de deux assis-debout sur socle béton.
- Les travaux seront réalisés en une tranche unique.
- Le phasage et la méthodologie concernant l'exécution des travaux seront affinés lors de la réunion de coordination avant le début des travaux.

7. Qualité du sol et pentes :

- Le sol est construit sur le principe d'un terrain de tennis en béton drainant.
- La planimétrie doit être la plus parfaite possible.
- Le sol doit être réalisé de telle sorte que le rebond de la balle n'est pas altéré et qu'il n'y ait pas de risque de chutes pour les joueurs.
- Les flaches, repérés à la règle de 3 m, doivent être inférieurs ou égaux à 6 mm. Cela signifie qu'une fois la règle en appui sur ces extrémités, il ne doit pas y avoir un espace de plus de 6 mm entre la règle et le sol.
- Les flaches repérés à la règle de 0.30 m ne doivent pas dépasser 2 mm.
- Le terrain est constitué de plusieurs sections de dalles avec des joints, il ne doit pas y avoir de désaffleurement entre les sections adjacentes.
- Les pentes doivent être impérativement réalisées en double pente transversale (dans le sens de la largeur du terrain).
- La pente ne doit pas excéder 1% et elle doit permettre l'évacuation de l'eau de pluie en cas de fortes chutes.

8. Modalités d'intervention :

Le personnel de l'équipe d'intervention

Désignation par l'entreprise d'un responsable de l'équipe d'intervention

Equipement du personnel

Equipement de Protection Individuel.

Consignes particulières

Tous travaux impliquant une modification des ouvrages à exécuter devront avoir reçu l'aval du Maître d'Œuvre.

Aucune décision de cet ordre ne pourra être prise par les entreprises sous peine de voir ces modifications démontées ou détruites, à l'entière charge de l'entrepreneur.

9. Hygiène et sécurité :

Installation de chantier :

L'entreprise prendra possession du chantier dans l'état où il se trouve.

Le chantier est soumis à la mission de SECURITE et HYGIENE de chantier.

L'entreprise devra par conséquent prendre en compte dans son offre les moyens nécessaires à la mise en œuvre, tels que définis dans le plan de prévention.

Chaque entreprise aura la gestion de ses déchets, ils devront être régulièrement évacués.

Le site sera restitué propre et nettoyé de tous déchets liés à la réalisation des travaux.

Sécurité des installations :

Un plan de prévention sera signé par les entreprises, réalisé par le Maître d'Œuvre.

Sécurité des personnes :

La zone de travaux sera interdite à toutes personnes non autorisées. Un périmètre de sécurité doit être installé pour chaque zone d'intervention et de stationnement.

Les personnes travaillant sur le chantier auront accès à l'eau, aux toilettes et au téléphone.

LE NON RESPECT DE CES MESURES DE SECURITE ET/OU DU PLAN DE PREVENTION POURRA ENTRAINER L'ARRET DES TRAVAUX SUR SIMPLE DECISION DU MAITRE D'OEUVRE.

II/ COORDINATION ET LIAISON ENTRE ENTREPRISE :

- Un pré-planning de travaux est établi et annexé. Un planning définitif sera réalisé lors de la réunion de coordination qui aura lieu avant le début des travaux.

III/ PLANS ET DOCUMENTS :

CCTP

BDPGF

Plans du site indiquant les accès et les zones d'intervention

Plans état actuel et projet

Plan topo

IV/ CONSTRUCTION DU TERRAIN:

1.Détail des prestations terrain de Basket 3x3 et abords:

- Pose d'une protection pour passer au-dessus du sautoir.
- Mise en place de clôture de protection du chantier, au moyen de barrières de type « HERAS ».
- Dépose du sol actuel sur le tennis, enlèvement des gravois.
- Réalisation d'une tranchée le long de la haie, coulage d'une semelle filante ferrillée, servant de support de clôture et de bordure.
- Façon de deux dés pour recevoir les poteaux de basket.
- **Poteaux fournis par la ville à poser à la hauteur réglementaire.**
- Remise à niveau du fond de forme, compactage cylindrage, des niveaux et des formes de pente.
- Reprise du caniveau d'évacuation EP.
- Façon d'un sol en béton drainant sur la surface du terrain de basket 442 m², bicolore (terrain et raquettes).
- Sur le restant de la surface, réalisation d'un terrain en grave compactée, multi usages.

- Pose de clôture le long de la haie, hauteur 2.50m en grillage maille soudée du type NYLOFOR 3D de chez BETAFENCE ou équivalent.
- Pose des poteaux de basket à la hauteur réglementaire (3.05m sur le dessus du cercle par rapport au sol). Attention à l'alignement et au parallélisme.
- Réalisation des tracés de jeux selon plan et cotes (propreté du tracé et précision exigés).
- Fourniture et plantation de 12 unités d'arbres ou arbustes.
- Remise en état et engazonnement des parties en herbe touchées par le chantier.
- Pose de deux bancs sur socle béton.
- Pose de deux assis-debout sur socle béton.
- Remise en état du sautoir.
- Travaux de finition et de nettoyage du chantier.
- Tout travail et toute installation devront être réalisés, suivant les règles de l'art.
- L'ensemble des travaux sera exécuté conformément à tous les décrets, arrêtés, règlement et normes en vigueur à la date du marché. Les matériaux employés pour les travaux et ceux entrant dans les produits
- manufacturés mis en œuvre devront satisfaire aux :
 - Normes européennes,
 - Normes françaises homologuées,
 - Documents techniques unifiés (D.T.U., établis par le groupe de coordination des textes techniques ou par sa commission spéciale) ou reconnus comme tels par lui.

2. Terrassement:

- L'entreprise sera réputée connaître parfaitement le site, la composition des sols et ne pourra prétendre de ce fait une modification de son prix forfaitaire, quel que soit la nature des terrains rencontrés.
- L'entreprise devra la réalisation des piquetages nécessaires à l'implantation des revêtements en fonction des côtes et alignements à respecter.
- Avec raccordements sur regards, boîtes de branchements et autres.
- Fonds de fouilles dressés, nettoyage des gravois et déchets au fur et à mesure de l'avancement.
- Fourniture et pose d'un entourage constitué de parpaing à banché ferrailé ou d'une longrine en béton armé sur fondation béton le long de la haie.
- Pose de bordure sur les extrémités.
- Réalisation à l'engin mécanique, les travaux comprennent terrassement en terrain de toute nature par tous moyens mécaniques, les niveaux seront compatibles avec les ouvrages à exécuter et permettre l'évacuation naturelle des EP.
- Les poteaux de la clôture seront fixé au niveau de l'entourage, prévoir les réservations nécessaires ainsi que les fondations appropriées.

- Compactage de la terre végétale au niveau des parties à engazonner.
- L'évacuation des déblais aux décharges appropriées.

3. Revêtement de sol, géotextile, fondation et béton poreux:

- Fourniture et pose, sur l'ensemble de la surface de la plate-forme, d'un feutre anti contaminant non tissé type routier. Polypropylène, classe 3. Recouvrement des lés sur 15 cm.
- Fourniture et mise en place d'une couche de fondation sur 0m20, constituée d'une couche de graviers concassé 20/40 suivi d'une couche de blocage avec du gravillon 5/15. Compactage au rouleau à bille non vibré.
- Fourniture et mise en œuvre d'une dalle en béton drainant, coloré dans la masse, deux tons, monolithique constituée de gravillon 2/4, 2/6 ou 4/6 lavé. Liant ciment à raison de 300kg/m3. Epaisseur minimum: 12 cm.
- VARIANTE EXIGEE: Fourniture et mise en œuvre d'une dalle en béton drainant ordinaire, à peindre, monolithique constituée de gravillon 2/4, 2/6 ou 4/6 lavé. Liant ciment à raison de 300kg/m3. Epaisseur : 12 cm minimum.
- Mise en œuvre d'une armature de liaison constituée de fer tors Ø 8mm galvanisés.
- Mise en œuvre de joint de dilatation à base de granulats de caoutchouc de 5 à 6 mm coulés à chaud. Compris toutes suggestions de parfaite finition.
- Logos (GRDF et lignes de jeux blanches adaptées au revêtement. Largeur normalisée. Marquage du centre du terrain.
- En conformité à la norme NF P 90 110. Compris toutes suggestions de parfaite finition.
- VARIANTE EXIGEE : Application d'une couche de synthèse microporeuse pour l'accrochage de la peinture sur le support.
- Mise en œuvre de la peinture spécifique et normalisées comme pour les cours de tennis en 3 couches croisées. Couleur : bleu foncé pour le terrain, beige pour les raquettes.
- Le maître d'œuvre se réserve la possibilité de modifier la teinte.
- Le RAL sera confirmée lors de la réunion de COORDINATION.
- En conformité à la norme NF P 90 110. Compris toutes suggestions de parfaite finition.

4. Clôtures :

- Fourniture et pose de clôture env. 2.5 m de haut, panneaux soudés de type NYLOFOR 3D de chez BETAFENCE ou équivalent, sur poteaux type BEKAFIX ou équivalent, env. 80 ml.
- Dans ce cas précis les picots défensifs devront être posés en bas.

- Panneaux de grillage maille soudée, longueur 2.50m, d'une hauteur de 1.20 m, renforcés par deux nervures horizontales, galvanisation à chaud à 80 g/m² et plastification Polyester 60 microns minimum, couleur verte RAL 6005, maille de 200/50 mm, diamètre du fil 5 mm, fixation panneaux par deux clips métalliques et par boulons M6 en acier inoxydable tête bombée à 6 pans creux, ou vis inox avec écrous inox anti-vandalisme.
- Poteaux en acier, avec capuchon PVC, de section 70/45/1.5 mm en forme de I, finition galvanisée à chaud et plastification Polyester couleur verte RAL 6005.
- Scellement des poteaux se fera par scellement béton dosé à 250 kg/m³.
- Toute visserie utilisée doit être en acier inoxydable.

5. Plantations et engazonnement :

- Plantation de 12 unités d'arbres ou arbustes et CP, sur la haie actuelle en remplacement d'unités qui auraient été touchées par les travaux.
- Remise en état engazonnement des parties en herbe touchées par les travaux.

6. Cadre règlementaire :

- Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables à la date de remise des offres.
- Les travaux du présent lot seront réalisés suivant les règles de l'art en conformité avec les règles en vigueur et, en particulier, avec les spécifications générales C.C.T.G et les documents techniques unifiés (D.T.U). La qualité de la réalisation exige des prestations irréprochables.
- DTU 2602, pour les chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 12, pour les travaux de terrassement. NPF 11.300, pour l'exécution de terrassements.
- DTU 20.1, pour les ouvrages de maçonnerie de petits éléments.
- NF-EN 10223-7 de janvier 2013, fils et produits tréfilés.

VI/ NETTOYAGE DU CHANTIER :

- Les entreprises devront le nettoyage quotidien du chantier, la sortie et l'enlèvement journalier des gravois résultant de leurs interventions.
- A l'achèvement des travaux, la sera nettoyée pour une mise en service par le titulaire du marché.

VII/ GARANTIES :

- Dans le cas où les travaux présenteraient des malfaçons ou vices cachés ou exécution non conformes aux directives et prescriptions qui lui incombent, l'entreprise devra reprendre ses travaux et se verra imputer les éventuelles pénalités de retard correspondantes.
- Sur les équipements de jeux, tous les produits originaux seront garantis contre le bris dû à des défauts dans les matériaux ou à des vices de fabrication. L'entrepreneur s'engage à joindre les attestations d'assurance de ces garanties lors de la remise de son offre. L'entrepreneur s'engage à livrer gratuitement, pendant la période de garantie, les pièces de rechanges originales pour le remplacement des pièces défectueuses. Ces garanties ne comprennent pas l'usure normale due à l'utilisation des jeux, cette usure est donnée à titre indicatif dans la notice d'entretien.
- Le décollement et la désagrégation des sols, ne résultant pas d'actes malveillants, seront garantis deux ans minimum.

VII/ RECEPTION DE CHANTIER :

- Un PV de réception sera signé par le Maître d'Œuvre et l'entreprise, à la date prévue au calendrier général d'exécution.

